

Au travers de ses antennes délocalisées, la CCI de Lyon est en relation étroite avec le tissu socio-économique local. Partant du constat que, pour nombre de jeunes, la réussite de leur projet professionnel achoppe sur leur manque de connaissance de l'entreprise et l'absence de réseaux leur permettant de se confronter à la réalité économique, elle a initié des actions de rapprochement entre les entreprises et les jeunes de moins de 26 ans.

Le REPEC (1) met en place des possibilités de rencontres souples et diversifiées entre le monde économique et les jeunes. Il s'appuie sur un réseau de professionnels en activité (essentiellement PME et TPE), impliqués localement, et s'articule, dans un fort partenariat, autour de trois axes : le parrainage vers l'emploi, la création d'activité, la promotion de l'alternance (2).

La CCI de Lyon sollicite et mobilise les entreprises (3), joue un rôle d'interface entre les partenaires, assure le suivi des actions et le retour des informations (4). Les entreprises apportent aux jeunes un appui concret pour la découverte des métiers, du fonctionnement de l'entreprise et de ses exigences, et conseillent les jeunes à différentes étapes de leur parcours professionnel. Les partenaires prescripteurs (5) évaluent la capacité des jeunes à bénéficier du dispositif et à s'y adapter, définissent avec eux leurs besoins et transmettent leurs demandes à la CCI de Lyon.

■ Les jeunes sont positionnés sur le parrainage par les partenaires prescripteurs en fonction de leur motivation à trouver un emploi et du réalisme de leur projet. Des « binômes » parrain-filleul sont constitués en fonction des attentes (secteur d'activité, zone géographique), des expériences et des centres d'intérêts de chacun (6). Dans une dynamique de confiance, le professionnel-parrain est

amené à donner des conseils précis sur la façon d'optimiser le contact avec les entreprises ciblées par le jeune et à lui ouvrir son réseau de relations.

En amont de leur première rencontre, parrains et filleuls sont sensibilisés au cours de réunions collectives. À mi-parcours, une réunion leur est proposée afin d'échanger sur leurs pratiques et de favoriser le co-conseil entre participants : idées, techniques, réseau relationnel... Le chargé de mission REPEC effectue des suivis téléphoniques réguliers de chaque binôme ; ces suivis et les rencontres collectives sont essentiels pour créer un sentiment d'appartenance et éviter une démobilitation prématurée.

De l'ensemble des parrainages réalisés (environ 600 à ce jour), on peut retenir que les jeunes acquièrent une représentation plus juste du monde de l'entreprise, une autonomie accrue, un comportement plus adapté à la recherche d'emploi (7) et une meilleure confiance en eux-mêmes par la prise de conscience de leur potentiel et de leurs compétences. Par ailleurs, grâce au carnet d'adresses de leur parrain, des portes s'ouvrent, ils

(1) Réseau d'Entreprises Partenaires pour l'Emploi et la Création.

(2) Les jeunes peuvent passer d'une action du programme à une autre selon leur évolution et les nécessités de leur accompagnement.

(3) Commerce, industrie, service, et artisanat, en partenariat avec la Chambre de Métiers du Rhône.

(4) Le réseau est animé par des chargés de mission embauchés par la CCI de Lyon dans le cadre d'un financement assuré par la Région Rhône-Alpes, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Fonds Social Européen.

(5) Missions Locales, Agences Locales pour l'Emploi, services emploi des municipalités...

(6) Le chargé de mission REPEC constitue le groupe de parrains et anime l'ensemble du dispositif. La durée du parrainage vers l'emploi peut aller de deux à six mois. Il donne lieu à la signature « officielle » d'une charte sur la base d'un cahier des charges mis au point par les partenaires.

(7) Préparation du CV et de l'entretien de recrutement, présentation, vocabulaire, argumentation...

emploi

S'IMPLIQUENT

sont plus crédibles et apprennent à diversifier leurs démarches.

Les parrains quant à eux découvrent par cette relation les difficultés que peuvent rencontrer certains jeunes en recherche d'emploi. Le chemin parcouru ensemble les interpelle sur leurs propres pratiques de recrutement. Leur demande récurrente de personnel immédiatement opérationnel, justifiée à leurs yeux par leur manque de disponibilité, notamment dans les PME-TPE, ne limite-t-elle pas les opportunités pour les jeunes d'intégrer l'entreprise ? N'ont-ils pas tendance à recruter des compétences surqualifiées pour le poste, ce qui a des conséquences sur la motivation de leurs salariés ? Leurs difficultés de recrutement ne pourraient-elles pas trouver une solution en investissant sur la formation en alternance de jeunes tutorés par des salariés de l'entreprise, ce qui valoriserait ces derniers ? L'intégration de jeunes en alternance n'est-elle pas susceptible d'apporter du sang neuf, des idées et process nouveaux ?

■ Un autre axe de REPEC vise la sensibilisation sur les métiers transversaux et la promotion de l'alternance. L'objectif est ici de réduire les écarts entre la représentation des métiers transversaux (8) et la réalité des postes en entreprises, de répondre aux questions récurrentes des jeunes sur ces métiers, et de leur faire connaître les formations en alternance (surtout apprentissage) qui y conduisent afin d'éviter des erreurs d'orientation.

Des réunions d'information sont organisées en direction des jeunes afin de travailler sur leurs perceptions de ces métiers et sur la formation en alternance en regard des attentes des entreprises. Les jeunes qui souhaitent parfaire leur connaissance d'un métier ou d'un poste sont orientés par le chargé de mission REPEC vers les entreprises du réseau qui se sont engagées à apporter une aide

dans le cadre de prestations ponctuelles : visite de l'entreprise, entretien conseil avec un salarié, mini-stage de découverte et de validation du projet... Des mises en relation sont aussi proposées à partir des offres recueillies auprès des entreprises et des candidatures reçues.

■ Un troisième axe de REPEC concerne la création d'activité avec un suivi spécifique pour les jeunes. Si certains ont un projet de création d'entreprise, les circuits traditionnels leur permettent rarement de le développer, alors que les appuis nécessaires à la maturation, à la formalisation et à la validation sont plus importants dans leur cas. Le dispositif vise à apporter un accompagnement spécifique dans la durée pour favoriser l'émergence de projets « sains » avec un appui jusqu'au démarrage. Ici ce sont surtout les dispositifs de la CCI qui permettent d'accompagner les « jeunes créateurs », dont 11 % créent effectivement leur activité. Le recours à un professionnel du réseau est préconisé pour qu'ils puissent se confronter à la réalité du terrain.

Au total, les entreprises et les jeunes peuvent donc « changer de regard » dans un contexte de confiance et de respect mutuel dénué d'enjeux immédiats. La proximité géographique et relationnelle favorise la connaissance de leur environnement : les entreprises prennent conscience que des compétences sont disponibles à leur porte ; les jeunes découvrent une entreprise plus « citoyenne ». La présence d'un animateur-médiateur-organisateur en relation permanente avec les acteurs locaux est incontournable pour donner le mode d'emploi des rapprochements et assurer leur optimisation.

Odile Gailleton

*Chambre de Commerce et d'Industrie
de Lyon, gailleton@lyon.cci.fr*

(8) Vente, gestion, logistique, secrétariat, assistantat commercial...